



ARRETE n°2346/2026
Réglementant la circulation
à l'occasion de travaux
dans la Rue du Maréchal Foch

Le Maire de la Commune de Châtenois

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4.

Vu le Code de la Route notamment les articles R 110.1, 110.2, 411.8, 411.24, 417.9 et 417.10.

CONSIDERANT qu'en raison des travaux situés **Rue du Maréchal Foch**, effectués par l'entreprise KMZ CONSTRUCTION de TOMBLAINE (54510), il convient de prendre des mesures de police de circulation et de stationnement afin d'assurer la sécurité des usagers et le bon déroulement des travaux.

ARRETE

Article 1^{er} : Pendant la durée des travaux réalisés au droit du n°62 rue du Maréchal Foch par l'entreprise KMZ CONSTRUCTION de Tomblaine, pour le compte de ENSIO/ORANGE, du **06 au 31 juillet 2026**, la circulation s'effectuera sur chaussée rétrécie avec une limitation de vitesse fixée à 30 km/h.

Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur une distance de 50 mètres de part et d'autre de l'emprise des travaux.

- Les piétons seront invités à emprunter le trottoir d'en face.

Article 2 : Le chantier sera annoncé aux usagers par la pose de part et autre du lieu des travaux des panneaux de signalisation temporaire de chantier adéquats et conformes.

Article 3 : Tous les matériels, véhicules et matériaux nécessaires au chantier seront positionnés à l'intérieur d'une zone balisée. Ils ne devront pas faire obstacle à la circulation des agents sur le chantier et ne pas cacher la signalisation posée. Le mouvement des engins et matériels devra être compris dans la zone balisée.

Article 4 : La signalisation temporaire de chantier sera mise en place l'entreprise KMZ CONSTRUCTION chargée de l'exécution des travaux.

Article 5 : Tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon les usages locaux et dont ampliation est transmise à :

- M. le Chef de la Police Municipale Pluricommunale
- M. le Commandant de la communauté de Brigades de Sélestat-Châtenois-Villé
- Service Départemental d'Incendie et de Secours
- M. le Chef de Section des Sapeurs-Pompiers de Châtenois
- SMICTOM du Centre Alsace
- Mme la Responsable des services techniques

Châtenois le 26 juin 2026

Le Maire

Stéphane SIGRIST



Pour information :

- Société KMZ CONSTRUCTION (mail : ca.gc@kmz-btp.fr)
- Transport Intercommunal de Sélestat ELSA (vsuhr@l-k.fr)
- SMUR de Sélestat